

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE

DIPLOME NATIONAL DU BREVET DES COLLÈGES

Vu les résultats de l'examen établi le 29 juin 2012
par le President examinateur.

Le Diplôme National du Brevet des Collèges avec MENTION ASSEZ BIEN
est conféré à Tutu le Dausin.

pour en jouir avec les droits et prerogatives qui y sont attachés

Signature du titulaire



Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale
et de la recherche

www.mon-diplome.fr

N° 0000000172650

À partir de la session de juin 2025 du diplôme national du brevet, des notes distinctes seront attribuées pour l'histoire-géographie d'un côté et l'enseignement moral et civique d'un autre côté. Par ailleurs, une nouvelle mention distinguera les élèves obtenant au moins 18 sur 20.

Lire la suite : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18113>